

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Band: - (1903)
Heft: 39

Rubrik: Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

1848, à la Chaux-de-Fonds, de l'indépendance tessinoise à Lugano et de Fontana à Coire. La Commission n'a pu faire des propositions de subventions que conditionnellement au vote des crédits nécessaires, puisque ces crédits ne sont pas encore votés.

La Commission s'est occupée de l'organisation du prochain salon suisse de 1904, surtout au point de vue des locaux qui restent à trouver. Les villes de Lausanne, Bâle et Lugano ont été proposées comme pouvant recevoir le salon.

Au sujet de la grande frise des mosaïques du Musée national de Zurich, la Commission ne prendra pas de décision avant le prochain salon suisse et laisse aux artistes qui voudraient entreprendre ce travail, la possibilité d'affirmer leur talent par des travaux spéciaux qui pourraient être produits à la prochaine exposition nationale.

LE SALON SUISSE DE 1904

La sous-commission chargée par la commission fédérale des Beaux-Arts du choix des locaux qui pourront servir au prochain salon suisse, a visité ceux du Palais de Rumine, à Lausanne. Ces locaux sont destinés à l'aménagement du musée de peinture de cette ville et ils comportent trois grandes salles avec éclairage d'en haut. Deux de ces salles mesurent 9 m. sur 11 m. Une autre salle, 20 m. sur 11 m., soit en totalité 142 m. de cimaise.

Il y a en outre deux grandes salles destinées à la sculpture, avec un jour latéral, dont l'une mesure 36 m. sur 6 m. et l'autre 35 m. sur 8 m. Des parois transversales pourraient être installées dans l'une de ces salles dont la lumière est de côté et donneraient encore environ 65 m. de cimaise, ce qui ferait un total d'environ 200 m. de cimaise.

Ces locaux, de proportions excellentes, permettraient une installation très favorable, et la ville de Lausanne serait pour un salon d'automne une très bonne station, puisqu'elle est à ce moment de l'année le passage et le refuge de beaucoup d'étrangers.

Les locaux de la ville de Bâle offraient à peu près les mêmes surfaces, mais non sans une transformation préalable qui eût été assez coûteuse.

SOCIÉTÉ SUISSE DES BEAUX-ARTS

L'assemblée des délégués des sections de la Société suisse des Beaux-Arts a eu lieu à Glaris le 23 septembre, sous la présidence de M. Jung, architecte.

Les sections suivantes étaient représentées :

Aarau	Le Locle
Bâle	Lucerne
Bienne	Schaffhouse
Coire	Soleure
Glaris	Winterthur
Lausanne	Zurich

Les sections de Berne, Lugano et St-Gall n'étaient pas représentées.

M. Pestalozzi (Zurich) a fait un rapport sur le dictionnaire des artistes suisses. La seconde livraison de cette publication a été retardée, mais elle paraîtra prochainement.

M. Abt propose d'envoyer les *Mitteilungen* (petit journal de la Société) à tous les membres. (Adopté).

Cinq sections ont déclaré vouloir, dès maintenant, se charger de l'exposition circulante l'année prochaine, malgré le déficit qui en résulte pour quelques-unes d'entre elles.

Les règlements d'exposition et du jury ont été sérieusement discutés. M. Abt proposait de nombreux et importants changements et a exprimé le désir de faire discuter les nouveaux règlements par les sections et de ne les mettre en vigueur qu'en 1905. (Adopté.)

Comme exposant, je me suis permis aussi de faire une proposition. Jusqu'à aujourd'hui, on était forcé d'envoyer sa lettre de participation avec une notice contenant les titres, dimensions, prix, etc., 7 ou 10 semaines avant l'envoi des œuvres. Mais rarement les artistes savent à l'avance quels ouvrages ils pourront envoyer et cette obligation d'annoncer les gêne. J'ai donc proposé de n'envoyer la notice qu'en même temps que les œuvres ou seulement huit jours avant. M. Hablutzel, secrétaire du Kunst-Verein, n'y a pas vu d'inconvénient, pour autant que la majorité des exposants serait de cet avis.

HANS EMMENEGER.

COMITÉ CENTRAL

Dans sa séance du 24 septembre, la Section de Neuchâtel a désigné pour faire partie du Comité central :

MM. Paul Bouvier, architecte, à Neuchâtel, vice-président;
Gustave Chable, architecte, à Neuchâtel, trésorier.
William Röthlisberger, peintre, secrétaire.
Pierre Godet, peintre, à Neuchâtel, secrét.-adjoint.

La section de Paris nous adresse la lettre ci-dessous, accompagnée de 5 bulletins de vote. Le dépouillement du scrutin ayant été fait à Genève, par les soins du Comité central, ces bulletins arrivés trop tard, bien que tous au nom du candidat élu, ne peuvent être comptés, mais nous insérons la communication qui les accompagne.

Paris le 8 septembre 1903.
162, Boulevard Montparnasse.

Monsieur Gustave Jeanneret, président central de
la Société des peintres et sculpteurs suisses.

Monsieur le Président et cher collègue,

Le numéro de l'*Art Suisse* donnant le résultat de l'élection du président central dit que la Section de Paris s'est « abstenue ». Je vous envoie avec la présente lettre les bulletins de vote reçus par moi au dernier moment. Ils prouveront que la Section de Paris ne s'est pas abstenue mais que les circonstances, dues surtout à la saison, m'ont empêché de les faire parvenir à temps.

En effet, ce n'est qu'à mon retour ici, le 4 septembre, que j'ai eu en mains le numéro juillet-août de l'*Art Suisse* expliquant le mode de votation et donnant la date du dépouillement (31 août). J'ai donc ignoré, au moment voulu, ce que j'avais à faire.

Cela démontre, une fois de plus, que pour nous, membres d'une section à l'étranger, la votation est à peu près impossible à organiser en été parce que nous sommes dispersés.

Les 4 bulletins ci-inclus représentent la totalité des membres de notre section présents à Paris en août. (Quant à mon bulletin personnel, ajouté après coup, il n'est joint aux autres que pour indiquer quel aurait été mon vote.)

Il est donc probable que dans des conditions de temps plus favorables la Section de Paris aurait pris une part plus large et plus opportune à la votation du 31 août. Il sera utile, je pense, de proposer que la votation pour la présidence centrale n'ait plus lieu en été mais, par exemple, en octobre. Cela n'aurait rien d'impraticable et il est bien plus logique que le moment choisi soit celui où les sections peuvent réellement se réunir.

J'espère beaucoup aussi que les communications du Comité central nous parviendront dorénavant avec plus d'exactitude car, jusqu'à ce jour, elles ont été généralement d'une irrégularité décourageante. A plusieurs reprises la Section de Paris, avertie trop tard, n'a pas pu prendre part à certains votes et à certains concours.

Très heureux que la majorité des voix se soit portée sur votre nom, je vous envoie, à titre de président de la Section de Paris et au nom des membres de la section, mes bien sincères félicitations.

Recevez, Monsieur le Président et cher collègue, l'expression de mes sentiments cordiaux.

ERNEST VAN MUYDEN, président,
Section Paris, Peintres et Sculpt. suisses.

ÉTRANGER

La Société des artistes lithographes français organise, pour l'an prochain, une exposition internationale de lithographie. Cette exposition se tiendra en avril au Petit-Palais.

EXPOSITION INTERNATIONALE DES BEAUX-ARTS ET D'HORTICULTURE A DUSSELDORF 1904.

Dusseldorf forme le projet de mettre en présence, au cœur des provinces les plus prospères de la monarchie prussienne, au milieu d'une population aux sentiments artistiques très cultivés, l'art allemand et l'art des grands centres esthétiques de l'étranger.

Pour cette circonstance, l'admirable esplanade, si heureusement située sur les bords du Rhin, sera affectée à une grande Exposition d'Horticulture et d'Arboriculture. On peut attendre de cette disposition nouvelle, de cette collaboration du grand art et de l'art des jardins, un effet aussi charmant que varié. Nul doute qu'une nombreuse affluence ne s'y porte, si l'on considère que la ville de Dusseldorf est dans une situation exceptionnelle pour entreprendre des expositions avec toutes chances de succès. Entourée d'une riche couronne de cités importantes, pourvue de moyens de locomotion irréprochablement installés, belle par elle-même, avec ses promenades et ses grandes avenues, elle recevra, à coup sûr, plusieurs millions de visiteurs attirés par la nouvelle exposition qu'elle prépare.

Nous prévoyons donc, en 1904, faire une manifestation grandiose et nous sommes convaincus que les principaux artistes de votre pays voudront contribuer à cette fête des Beaux-Arts internationaux. Outre qu'ils y trouveront certainement leur avantage, ils auront ainsi l'occasion de faire mieux connaître, loin de chez eux, les formules artistiques qu'ils défendent et d'ajouter à cette généreuse émulation vers le Beau, qui stimule actuellement tant de centres esthétiques, en Europe.

Le Comité de l'Association artistique internationale
de Dusseldorf 1904.

FR. ROEBER, professeur
président.

PROGRAMMES, CONCOURS, EXPOSITIONS

SUISSE

Le monument de l'Union postale. — Le 23 septembre s'est réuni à Berne le jury chargé de juger les projets pour le monument de l'Union postale universelle.

En font partie MM. Ruffy, directeur du bureau international de l'Union postale universelle, à Berne, président ;